

Réf: Dossier 286804

Avis de constitution

SOCIETE « HYLOG »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA FAYA, Lot 533, Ilot
28

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05 Jan 2024, et enregistrés au CEPICI le 06 Fév 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « HYLOG »

Objet : TRANSPORT DE MARCHANDISES, DE BIENS ET DE PERSONNES – ACHAT ET VENTE DE MARCHANDISES – PRESTATIONS DE SERVICES - DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elle soit, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou l'extension.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA FAYA, Lot 533, Ilot
28

Dirigeant(s) M NIANZOU AMICHIA HERMANN (COGÉRANT),
M EKRA RODRIGUE YANNICK (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00644 du 21/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°09168/GTCA/RC/2024 du 21/02/2024

